

priétés liées par les compagnies de prêts hypothécaires augmentent. Alors laissez-moi vous dire que la compagnie de placements Erié et Huron, dont le bureau principal est à London, Ont., rapporte qu'aujourd'hui les arrérages sont de 4 pour 100 du capital engagé, et qu'ils sont de 22 pour 100 moindres que le 21 janvier 1887; que les deux tiers seulement de 1 pour 100 du capital prêté revient en propriété à la compagnie; et les fermiers des environs ont placé dans leurs mains à peu près un million de dollars pour être prêtés.

Dès lors, M. l'Orateur, d'après le rapport des diverses compagnies de prêt, en cette province, je constate qu'en 1880, le montant des hypothèques éteintes ou perdues a été de plus de 8 pour 100 de la somme totale des hypothèques. En 1886, ce montant tombait à 3½ pour 100 de la même somme. En 1880, les hypothèques périmées s'élevaient à 4 pour 100 du total, et en 1886 elles étaient réduites à 1½ du même montant. De là, on a bien le droit de conclure que la condition de nos fermiers, comparée à celle de leurs frères des autres parties de l'empire devient, chaque année, de plus en plus prospère. Je pourrais même ajouter, que nos agriculteurs peuvent être proposés comme des modèles dans n'importe quelle contrée du monde.

Dans Ontario, la valeur de la propriété hypothéquée, en 1886, telle que comparée avec l'état de 1883, s'est augmentée de \$34,000,000, pendant que le montant des hypothèques ne s'est accru que de \$12,000,000.

Jusqu'à présent, j'ai parlé de notre prospérité intérieure, qu'il me soit permis d'ajouter quelques réflexions au sujet de l'effet produit au dehors par la connaissance accréditée de cette prospérité même. Ai-je besoin de dire à cette Chambre que le crédit des provinces est très élevé sur les marchés étrangers, que les bons du Dominion qui ne valaient, il n'y a pas si longtemps encore, que 88, sont aujourd'hui portés à 103. Qu'il me soit seulement permis de signaler la diminution du taux de l'intérêt que nous sommes tenus de payer et de comparer le taux que nous payons présentement avec celui que paient les autres colonies. L'intérêt sur les *British consols* £100 a diminué de 6s., celui sur les bons de l'Inde, de 11s. 3d.; sur les bons de la Colombie du Cap, de £1 5s. 9d. Cet état de choses a provoqué de la part du *Globe* de Toronto, un journal qui d'ordinaire représente le Canada sous des couleurs sombres plutôt que brillantes, les réflexions suivantes :

Ainsi, non seulement le crédit du Canada a plus gagné que celui d'aucune autre colonie, et même que celui de l'Angleterre elle-même, mais encore le crédit du Canada sur le marché d'Angleterre figure immédiatement après celui des Indes Orientales, lequel est, dans une certaine mesure, garanti par le gouvernement anglais.

Ainsi, lorsque nous nous arrêtons à considérer tous ces faits, nous voyons que Son Excellence est tout à fait justifiable de féliciter le peuple de cette contrée de la prospérité dont il jouit. Mais on ne manquera pas de nous dire, qu'en dépit de cette prospérité apparente, nous n'en sommes pas moins sous le coup d'une dette qui nous menace de la ruine. A cela, je répondrai qu'en examinant les chiffres se rapportant à notre crédit sur les marchés du monde entier, il me semble que les rois de la finance ont dû adopter l'idée du député d'Oxford-Sud (sir Richard Cartwright) lorsqu'il exposa les lignes de notre bilan financier, et qu'il expliqua assez judicieusement que notre dette publique représentait en grande partie le développement de nos ressources, et la masse des travaux publics qui ont été exécutés dans notre pays. En présence de tous ces faits, en présence de la prospérité dont nous jouissons, en présence des progrès immenses que nous avons faits depuis le régime de la Confédération, nous avons raison d'avoir confiance en l'avenir, d'espérer pouvoir élever sur les bases de la Confédération jetées par nos amis en politique qui furent les pères du régime actuel, un vaste édifice national, et j'ai lieu de croire que personne dans cette Chambre et à toute heure, ne tenterait de nous décourager lorsque nous tentons de compléter l'œuvre si

M. MONTAGUE

brillamment commencé. Il fut un temps où la position était si tendue, en cette province, que nos devanciers eussent pu avoir raison de perdre courage, mais ils ont su se montrer à la hauteur de la position, surmonter tous les obstacles, et nous préparer le précieux héritage qu'ils nous ont légué et dont nous jouissons. Il serait mal à nous, leurs successeurs immédiats, d'abandonner la tâche qu'ils nous ont laissée à compléter. Nous sommes heureux de voir que ce sentiment de respect pour notre héritage devient universel et que partout le peuple a confiance dans l'avenir. Nous devons nous réjouir de voir les jeunes générations animées d'un patriotisme sincère et généreux, qui nous assure la prospérité future de notre beau pays. Ce sentiment doit pénétrer toutes les classes de la société sans distinction de races ou de parti. Quelle que soit notre origine, nous sommes des Canadiens, quelle que soit la mère-patrie vers laquelle nous tournons amoureusement nos regards, c'est à ce pays que nous devons d'abord et quand même le fruit de nos travaux et notre plus sincère affection.

Quelle que soit la province vers laquelle nous tournons nos regards, le véritable patriotisme nous obligera à nous rappeler que nous sommes citoyens d'un pays qui s'étend d'un océan à l'autre. Si nous devons accomplir nos destinées, ce ne peut être qu'en développant ce sentiment, en fusionnant les diverses parties dans un tout harmonieux; ce ne peut être qu'en unissant les provinces les unes aux autres, en faisant passer le bien général avant le bien particulier; ce ne peut être qu'en unissant les représentants des différentes races qui forment nos cinq millions d'habitants, en les faisant rivaliser de loyauté envers la constitution qui nous fait tous jouir des bienfaits de la liberté chrétienne; ce ne peut être qu'en unissant leurs cœurs et leurs bras pour promouvoir le bien être du pays sur les rives hospitalières duquel nous jouissons tous des libertés politiques. M. l'Orateur, je remercie les honorables députés des deux côtés de la Chambre pour la bienveillance et l'attention avec lesquelles ils m'ont écouté, et je termine en proposant :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé au commencement de la présente session, et de plus, pour assurer Son Excellence :—

1. Que nous recevons avec beaucoup de plaisir l'expression de la satisfaction qu'éprouve Son Excellence à nous rencontrer encore une fois au commencement de la session parlementaire, et ses félicitations sur la prospérité générale du pays.

2. Que nous sommes heureux d'apprendre que, bien que dans certains districts la terre n'ait pas suffisamment rémunéré les travaux du cultivateur, néanmoins, dans leur ensemble, les récoltes de l'année dernière ont produit beaucoup, et qu'elles ont même été d'une abondance remarquable dans le Manitoba et les territoires.

3. Que nous sommes fort aises d'être informés que les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis pour le règlement de la "question des pêcheries" ont abouti à un traité que nous pourrions juger, ainsi que l'espère Son Excellence, honorable et satisfaisant pour les deux nations.

4. Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne que le traité, avec les pièces et la correspondance qui s'y rattachent, nous sera soumis, et que toute proposition qui nous sera présentée à l'effet de lui donner force de loi recevra notre plus sérieuse considération.

5. Que nous apprenons avec intérêt que le développement du réseau de nos chemins de fer non seulement nous fait une nécessité d'assurer plus de protection à la vie des personnes et à la propriété, mais qu'il a rendu plus fréquentes les questions où les intérêts de compagnies rivales se trouvent en conflit et où l'autorité doit prononcer, et que, comme il paraît nécessaire de pourvoir à ces choses, nous examinerons avec le plus grand soin tout projet de loi qui nous sera soumis à l'effet de refondre et amender l'*Acte des chemins de fer*.

6. Que nous remercions Son Excellence de nous informer que l'expérience a démontré le besoin de modifier l'Acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, afin d'en rendre le fonctionnement plus efficace et plus aisé; et que nous étudierons soigneusement tout bill qui nous sera soumis à l'effet de modifier ce statut.

7. Que nous prendrons volontiers en considération tout projet de modification de l'Acte concernant les élections contestées qui pourra nous être soumis, afin d'écarter certains doutes qui devraient disparaître dans l'interprétation de la loi.

8. Que nous apprenons avec plaisir que le gouvernement de Son Excellence a profité de la vacance pour mettre à l'étude les nombreuses propositions qui ont été faites à l'effet d'amender dans ses détails l'Acte du cens électoral; et que tout projet qui nous sera soumis dans le but de